



MAIRIE DE GER - 64530

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

**A56-2026 - ARRÊTÉ MUNICIPAL DONNANT
DELEGATION DE FONCTION
A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de Ger,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

ARRÊTE

Article 1er : M. Stéphane BARROIS, conseiller municipal, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour la mise en place d'une réflexion sur l'usage du patrimoine communal bâti et pour proposer des projets liés à ce patrimoine.

Article 2e : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Nay-Morlaàs

Fait le 8 avril 2026

Le Maire,

Xavier MASSOU



Ouvert
tous les matins :
de 9 h. à 12 h.
Samedi :
de 9 h. à 12 h.